

**Site Natura 2000 « de la vallée du Gardon de Mialet »**  
**Compte rendu du comité de pilotage n° 8**

**Sainte-Croix-Vallée-Française, le 18 décembre 2014**

■ **Personnes présentes :**

**Pigache Jean-Claude**, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet et président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons,  
**Gérard Crouzat**, Maire de Saint-Etienne-Vallée-Française et conseiller communautaire CC Cévenne Hauts Gardons,  
**Michel André**, AAPPMA Sainte Croix Vallée Française  
**Dominique Bugaud**, DDT de la Lozère  
**Jean Hannart**, Maire de Sainte Croix Vallée Française  
**Pierre Fesquet**, Maire de Moissac Vallée Française et conseiller communautaire CC Cévenne Hauts Gardons,  
**François Faure**, Adjoint au maire de Moissac Vallée Française et conseiller communautaire CC Cévenne Hauts Gardons,  
**Geneviève Faure**, Confédération paysanne,  
**Pierre Plagnes**, Maire de Saint Martin de Lansuscle et conseiller communautaire CC Cévenne Hauts Gardons,  
**Monique Beguelin**, Conseillère municipale de Saint Germain de Calberte,  
**Hélène Thouvenin**, Parc national des Cévennes,  
**Luc Capon**, Chargé de mission Natura 2000

■ **Personnes excusées :**

**Xavier Meyrueix**, DDCSPP Lozère  
**François Abbou**, président du comité de pilotage site N2000 « Vallée du Gardon de St Jean »  
**Fabien Sane**, ALEPE  
**Alain Argilier**, Maire de Vebron et conseiller général  
**Franck Dugueperoux**, Parc national des Cévennes  
**Loic Moline**, CRPF antenne Lozère  
**Jean-Yves Magaud**, CRPF Lozère  
**Arnaud Julien**, fédération des chasseurs de la Lozère  
**Yves Desmaret**, Conseil général du Gard  
**Valerie Prouha**, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Lozère  
**Jeannine Bourrely**, CRPF Languedoc Roussillon  
**Patrice Benoit**, DDTM du Gard

---

## **Ouverture de séance**

---

**Jean-claude Pigache**, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet ouvre la séance et, après un mot d'accueil et de remerciement, évoque l'ordre du jour et la nécessité lors de ce comité de pilotage de renouveler la présidence du comité de pilotage. Il confie à Luc Capon la présentation complète de l'ordre du jour.

**Luc Capon** présente l'ordre du jour :

- 1- bilan d'activité 2014 et projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
- 2- proposition d'animation 2015,
- 3- renouvellement de la présidence,
- 4- questions diverses.

---

## 1-bilan d'activité 2014 et projet agro-environnemental et climatique

---

**Luc Capon** présente le bilan d'activité 2014 (cf. présentation en pièce jointe) ainsi que les résultats de l'appel à projet concernant le projet agro-environnemental et climatique.

### ***Synthèse des remarques :***

**Pierre Fesquet** demande si des priorités vont être mises en place dans le cadre des MAEC et comment sont traités les contrats en cours et les nouveaux contrats.

**Luc Capon** explique que tous les contrats engagés s'arrêtent en 2015 suite à la mise en place par les services de l'État de la clause de révision. Il est toutefois acté de reconduire en priorité ces contrats en 2015. Pour les nouveaux contrats, un système de hiérarchisation des exploitations va être mis en place et la méthode sera décidée par le comité de suivi du PAEC et décliné au niveau du territoire du site Natura 2000. Différents critères (type d'exploitation, cibles environnementales,...) sont définis dans le PAEC pour établir à partir de 2015 cette liste hiérarchisée d'agriculteurs.

Un courrier sera envoyé aux agriculteurs et ceux qui répondront seront traités pour être dans cette liste. **Luc Capon** indique toutefois que certains agriculteurs ont fait l'objet d'un diagnostic écologique les années passées ou que ce diagnostic est en préparation en 2015 et qu'il va, auprès du porteur du PAEC, faire en sorte qu'ils passent en haut de liste étant donné que le travail est bien avancé avec ces agriculteurs ou déjà existant si finalement les agriculteurs concernés changent d'avis entre l'ancien et le nouveau programme de la PAC. C'est encore à discuter avec les autres partenaires du PAEC. Les types d'exploitations qui seront prioritaires et définis dans le PAEC sont l'élevage et la castanéiculture. Il précise aussi que se tiendra sûrement un COPIL PAEC au cours des mois à venir. Ce Copil expliquera le contenu du PAEC sur notre territoire.

**Dominique Bugaud** demande si le travail d'inventaire sur la Loutre a permis de connaître le linéaire occupé par l'espèce. **Luc Capon** répond que le site Natura 2000 a une vision partielle du linéaire et que le travail conduit par les bénévoles de l'observatoire a permis d'avoir une vision d'ensemble du linéaire occupé sur les cours d'eau principaux.

Après consultation, l'ensemble des membres du comité de pilotage valide le bilan d'activité 2014

---

## 2-proposition d'animation 2015 (cf. présentation ci-jointe)

---

Luc Capon fait des propositions pour l'année 2015

### ***Synthèse des remarques :***

**Jean-Claude Pigache** insiste sur le fait qu'il est important de conduire des animations grand public par rapport aux autres actions du site Natura 2000 en 2015. En effet l'efficacité du site Natura 2000 à long terme tient aussi à l'évolution des comportements et les animations participent à la prise de conscience et à l'évolution de ces comportements. Les membres valident ce point. **Luc Capon** indique qu'il va tout faire pour mettre en place plusieurs animations au cours de l'année 2015.

**Hélène Thouvenin** indique que dans le cadre du festival nature dont la thématique est « Cévennes en lumière » il est envisageable de monter une animation pour le grand public en partenariat avec le PnC.

**Pierre Fesquet** indique que le site Natura 2000, dans le cadre du projet de « rallye nature » avec les collègues de St Etienne Vallée Française et St Jean du Gard, peut faire une demande de subvention pour ce projet auprès de la commune de Moissac Vallée Française.

L'ensemble des membres du comité de pilotage valide le programme d'action 2015

### 3-Renouvellement de la présidence

---

**Jean-Claude Pigache** indique au comité de pilotage qu'il ne souhaite pas continuer à assurer la présidence du comité de pilotage notamment à cause de sa nouvelle fonction de présidence de la communauté de communes de la Cévenne des hauts gardons qui lui prend une grande partie de son temps.

**Dominique Bugaud et Jean-Claude Pigache** demandent si dans l'assemblée des personnes candidatent pour prendre la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Après un tour des personnes présentes, **Pierre Plagnes**, maire de Saint Martin de Lansuscle, conseiller communautaire de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et agriculteur candidate à ce poste suite à la consultation du conseil communautaire de la Cévenne des Hauts Gardons. Aucune autre candidature se manifeste.

Avant le vote, **Dominique Bugaud** remercie **Jean-Claude Pigache** pour le travail conduit avec conviction, abnégation et clairvoyance tout au long de ces années de présidence. Il indique qu'uniquement les collectivités et leurs groupements ont le droit de vote. Les membres votants du comité de pilotage valident à l'unanimité cette proposition. **Pierre Plagnes** est désormais le président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Il est proposé au comité de pilotage de mettre en place une vice-présidence et de la confier à Jean-Claude Pigache. L'ensemble des membres votants valide cette proposition.

---

### 4-Questions diverses

---

**Monique Beguelin** demande si le chargé de mission peut venir sur la commune de Saint Germain de Calberte pour présenter natura 2000 aux élus de la commune et à la population. Elle demande aussi si le site Natura 2000 pourrait conduire une animation auprès de l'école de la commune.

Luc Capon indique qu'il viendra lors d'un prochain conseil municipal à St-Germain-de-Calberte pour présenter Natura 2000. Il se rapprochera de la commune pour l'organisation.

En ce qui concerne une animation scolaire, il est prévu de travailler auprès des collèges en 2015 avec 82 élèves de cinquième. D'un point de vue stratégique, cette cible de public scolaire a été choisie pour que l'ensemble des élèves de la vallée bénéficie à terme d'une animation nature. Il est en effet difficile d'aller dans toutes les écoles primaires des communes de la vallée dont le nombre est plus important que les capacités du site Natura 2000 à en conduire. Ce sujet sera toutefois évoqué avec la commune de Saint Germain.

**Monique Beguelin** évoque le cas d'une vente immobilière sur Saint Germain qui a pris du temps à être actée car le notaire souhaitait mettre dans l'acte de vente les clauses particulières liées à la présence du site Natura 2000. Luc Capon explique que ce cas avait pris du temps et mobilisé aussi les services de l'État pour répondre au notaire en question en lui indiquant qu'il n'y a aucune prescription particulière concernant natura 2000. **Dominique Bugaud** indique que c'est le droit commun qui s'applique comme partout ailleurs sur le territoire national. Une demande a été faite auprès de la Dreal LR et du Ministère de l'Écologie pour que « notaire de France » fasse une information à tous les notaires sur ce point.

**Gerard Crouzat** p la problématique d'élargissement de route sur la D984 et l'évaluation d'incidence qui est demandée à cause de la présence de deux habitats d'intérêt communautaire. Il explique que les travaux sont reportés sur 2 ans et que cela fait beaucoup surtout vis à vis de l'opinion publique qui risque d'avoir une vision négative sur Natura 2000. **Luc Capon** fait l'historique de ce projet et à ce jour le conseil général de Lozère a fait appel à un bureau d'étude pour rédiger une étude spécifique. Le résultat de l'étude montre que l'ensemble des points n'ont pas été traités par ce bureau d'étude pour que le projet se réalise en adéquation avec la préservation de ces deux habitats.

**Gérard Crouzat** précise que le projet d'élargissement du côté falaise, lieu de présence de ces habitats, n'était pas le premier choix du conseil général et de la commune de Saint Etienne. Il s'agissait plutôt de faire un encoirbellement du côté Gardon, ce qui permettrait de faire un passage piéton pour les personnes du village

de vacances qui voudraient se rendre en toute sécurité dans le bourg de Saint Etienne Vallée Française et que dans ce cas, cela prenait également en compte la préservation de ces deux habitats.

**Luc Capon** indique que le projet et l'étude déposés par le conseil général auprès des services de l'État, et qu'il a eu entre les mains, s'orientent sur l'élargissement du côté falaise, ce qui impacte ces deux habitats.

**Dominique Bugaud** explique que l'étude conduite et déposée était de qualité très moyenne et comportait des erreurs.

**Luc Capon** explique qu'il a proposé au conseil général que le bureau en charge de l'étude se rapproche de lui lors de sa réalisation. A ce jour il n'a eu aucune sollicitation de leur part pour les accompagner. Il propose de reprendre contact avec l'ensemble des protagonistes sur ce dossier pour les réunir et les accompagner et ainsi tenter de débloquer la situation afin que le projet se réalise dans les meilleurs délais et les meilleures conditions de préservation du patrimoine naturel.

**Pierre Fesquet** demande s'il est possible de relancer le projet de mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation qui avait été abandonné en 2013 suite à l'absence de subvention. **Luc Capon** réponds que oui mais que, dans l'immédiat, il est nécessaire d'attendre que les projets GAL soient validés car ce sont eux qui détiennent les fonds européens pour monter un tel projet. Lorsque ces derniers seront validés il relancera le projet de mise en place des panneaux d'information et de sensibilisation.

**Gerard Crouzat** évoque l'idée que les communes concernées pourraient également subventionner une partie de ce projet de panneaux. **Luc Capon** indique que ce projet pourra être aussi proposé aux autres communes du sites Natura 2000 en dehors de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

**Jean Hannart** interroge les membres du comité de pilotage pour savoir qui il faut prévenir lors de la découverte d'une colonie de Frelon asiatique car un nid a été repéré sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française.

**Pierre Plagnes** indique qu'une personne de Saint Martin de Lansuscle et le vétérinaire de Florac s'en occupaient mais ont dernièrement cessé toute implication.

**Jean Hannart** demande si une information peut être faite sur le sujet. Après échange avec les personnes présentes, il est proposé de faire une information dans les bulletins municipaux.

---

## Clôture de séance

---

**Jean-Claude Pigache**, après avoir remercié les membres de leur participation, clôture ce huitième comité de pilotage et passe le relais à **Pierre Plagnes** pour la poursuite de la présidence.